



Plus
pour la vie.

POLITIQUE D'ACHAT SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

ALDI SUISSE





1. Introduction

À travers nos principes de responsabilité, nous avons défini notre conception d'une action responsable vis-à-vis de nos clientes et clients, de nos partenaires commerciaux, de la nature et de l'environnement. Le processus durable d'acquisition de produits dans le cadre de notre chaîne logistique mondiale y joue un rôle essentiel. C'est main dans la main avec nos fournisseurs que nous voulons nous confronter aux défis sociaux, économiques et écologiques. Nos politiques d'achat visent à démontrer que nous assumons nos responsabilités et que nous communiquons nos objectifs et nos exigences à nos fournisseurs ainsi qu'à nos clients.

L'engagement d'ALDI SUISSE pour le bien-être animal se justifie par notre propre conception de la qualité et de la responsabilité, ainsi que par le fait qu'une grande quantité de matières premières d'origine animale et de produits composés de matières premières d'origine animale fait partie de notre activité commerciale. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons apporter notre contribution pour créer des conditions d'élevage durables et adaptées aux animaux au sein des exploitations. Nous gardons toujours le cap sur notre objectif consistant à proposer à notre clientèle une offre supplémentaire de produits de ce type dans toutes les filiales à travers le pays.

Afin d'assumer notre responsabilité comme il se doit vis-à-vis de notre clientèle et de l'environnement, nous exigeons le respect et le contrôle de l'application des prescriptions relatives à l'élevage répondant aux besoins des espèces et à la protection des animaux, lors de la production de produits à base de viande de bœuf, de porc, de volaille ou d'autres espèces, ainsi que lors de la fabrication d'autres produits alimentaires et non-alimentaires d'origine animale.

La politique d'achat sur le bien-être animal sert de directive à nous-mêmes ainsi qu'à nos partenaires commerciaux, afin d'adopter un approvisionnement durable de nos produits d'origine animale. Les exigences globales du groupe ALDI SÜD ont de surcroît été mises sur papier dans un document international de prise de position.

2. Champ d'application

La politique sur le bien-être animal concerne en particulier tous les produits de nos marques propres composés de matières premières d'origine animale des groupes de produits suivants:

Produits alimentaires:

- Produits carnés de l'ensemble des espèces animales
- Produits laitiers

Les produits à base de poisson et de produits issus de la pêche, ainsi que les œufs et les produits composés d'œufs sont respectivement réglementés par la politique d'achat du poisson et par la politique d'achat des œufs d'ALDI SUISSE. Ils n'entrent donc pas dans le champ d'application de la politique d'achat sur le bien-être animal. Les politiques d'achats peuvent être consultées sur le lien suivant: aldi-suisse.ch/fr/durabilite/brochures-et-documents-a-telecharger-1

Produits non-alimentaires:

- Textiles, maroquinerie et chaussures
- Cosmétiques, soin du corps, produits de lavage, nettoyage et détergents



3. Engagement en faveur du bien-être animal

ALDI SUISSE exige le respect de toutes les dispositions légales en matière de protection des animaux pour l'ensemble des produits pertinents de nos marques propres. Lors de la production d'articles composés de matières premières d'origine animale, les cinq libertés relatives à la protection animale doivent être respectées:

- Ne pas avoir faim et soif (accès à l'eau potable fraîche et à une alimentation saine)
- Absence d'inconfort (environnement de vie adéquat avec abri et espace de repos confortable)
- Absence de douleur, de blessure et de maladie (prévention ou traitement rapide)
- Liberté d'exprimer des comportements normaux (espace suffisant, zones fonctionnelles appropriées et contact social avec des congénères)
- Absence de peur et de souffrance (conditions d'élevage et traitements qui évitent la souffrance)

Nous revendiquons un élevage répondant aux besoins des espèces et le fait d'éviter à l'animal toute souffrance inutile, et ce, à tous les niveaux de la chaîne de production. L'objectif d'ALDI SUISSE est d'élargir activement l'offre de produits d'origine animale issus d'exploitations s'engageant manifestement au-delà des normes de protection des animaux imposées par la loi.



4. Exigences fondamentales

Les exigences et mesures pour encourager le bien-être animal et pour éviter toute souffrance animale chez ALDI SUISSE comprennent aussi bien le choix des fournisseurs que l'établissement du contrat et la conception de l'assortiment.

Élargir l'offre à une production particulièrement respectueuse des animaux



Nos produits de la marque *retour aux sources* sont donc BIO et vont plus loin que les exigences légales des directives de l'association BIO Suisse. Voici quelques exemples: les vaches et les bœufs de notre projet sont obligatoirement élevés au pâturage et en stabulation libre. Dans le cadre d'un projet pionnier, nous veillons à ce que les veaux mâles des exploitations laitières restent également au sein du projet. Notre lait BIO provient de fermes qui, grâce à des normes élevées en matière de bien-être animal, garantissent un élevage sans antibiotiques et ne donnent pas d'aliments concentrés aux vaches. Nous faisons évaluer la durabilité de nos fermes et présentons les résultats de manière transparente.



Les produits BIO NATURA sans drapeau suisse répondent tous aux directives de l'ordonnance BIO de l'UE ainsi qu'à celles de l'ordonnance BIO suisse.



Les produits BIO NATURA portant le drapeau suisse sont des denrées alimentaires produites en Suisse qui répondent à des normes très élevées en matière de bien-être animal et de production biologique. La norme volontaire BIO NATURA portant le drapeau suisse va ainsi au-delà de la législation suisse stricte en matière de protection des animaux et des exigences légales concernant la production biologique. Nous nous efforçons de continuer à augmenter la part d'articles bio pour les produits d'origine animale de nos assortiments en fonction de la demande et de la disponibilité.



Les produits NATURE SUISSE sont fabriqués en Suisse selon les normes de la production intégrée (PI). Les exigences des programmes de bien-être animal de la Confédération SST (systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux) et/ou SRPA (sorties régulières en plein air) s'appliquent également aux différentes espèces animales. Ici aussi, les exigences surpassent les prescriptions nationales légales.

Le respect de nos normes par nos fournisseurs est vérifié par des instances indépendantes de contrôle. De plus, nos fournisseurs et nous-mêmes travaillons avec entre autres les institutions suivantes: Ecocert IMO Swiss et LebensmittelFairSicherung.

Élargissement de l'offre de produits végétans et végétariens

Nous nous efforçons de continuer à élargir l'offre de notre assortiment aux produits végétariens et végétans en fonction de la demande.

Aucun déboisement de forêt tropicale garanti pour les produits carnés d'Amérique du Sud

Seule une très petite partie de la viande bovine proposée par ALDI SUISSE provient d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale. Nous voulons continuer à vendre en priorité de la viande de bœuf suisse. Pour les petites quantités achetées en Amérique du Sud, nous suivons un cadre développé au niveau international et nous évitons les régions à risque où il n'existe pas de mécanismes de sécurité contre la déforestation.

ALDI SUISSE exclut donc l'Amérique du Sud et le Mexique de ses chaînes d'approvisionnement, à l'exception des régions suivantes: l'Uruguay ou le sud de l'Argentine (certaines provinces au nord, dont le Gran Chaco, ne sont pas autorisées). Les exploitations d'élevage doivent pouvoir prouver qu'aucune nouvelle surface de forêt tropicale n'a été défrichée pour l'élevage des bovins.



Renonciation à la vente de produits d'espèces exotiques ou menacées

Nous renonçons également aux produits d'espèces animales menacées. Il s'agit de toutes les espèces animales classées sur la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) comme étant en danger, gravement en danger ou menacées d'extinction, ou figurant sur la liste CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).

Expériences menées sur les animaux

ALDI SUISSE refuse les expériences menées sur les animaux. L'entreprise n'en a jamais mené et n'a jamais mandaté une tierce personne de le faire. La vente de produits cosmétiques testés sur des animaux est prohibée dans l'UE depuis 2013.

Pour développer ses produits de lavage, nettoyage et ses détergents, l'industrie des produits de nettoyage doit respecter les prescriptions légales de la Loi sur les produits chimiques. Ceci implique que les ingrédients des produits de nettoyage ne doivent pas être testés sur les animaux dans la mesure où des alternatives scientifiquement satisfaisantes peuvent être pratiquées pour les tests en question.

Exigences des fournisseurs

Nous formulons auprès de nos fournisseurs des exigences claires destinées aux agricultrices et agriculteurs concernant les conditions d'élevage et revendiquons les contrôles et offres de soutien qui s'y rapportent.

Durée du transport

Les directives nationales légales concernant la durée du transport (Suisse et UE: huit heures maximum) doivent être obligatoirement respectées. Nous préconisons également qu'aucune exportation d'animaux vivants dans des pays tiers ne soit effectuée.

Étourdissement réglementaire pour la volaille et la viande fraîches conventionnelles

Nous obligeons nos fournisseurs de produits frais à base de viande et de volaille à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les animaux sont correctement étourdis avant l'abattage.

Interventions sur les animaux

Nous nous engageons à ce que les interventions sur les animaux engendrant des douleurs, comme l'écornage des veaux, soient effectuées uniquement à l'aide d'une anesthésie ou d'une sédation efficace.

Utilisation d'antibiotiques

Nous sommes contre une utilisation d'antibiotiques en dehors des limites thérapeutiques au sein des élevages, afin de prévenir la formation de résistances chez les microorganismes. Leur administration devrait être effectuée uniquement après autorisation écrite d'un vétérinaire en réaction à une certaine menace pesant sur la santé de l'animal, et par une personne qualifiée. La prévention et l'hygiène font partie des moyens les plus efficaces pour éviter les maladies bactériennes. Il faut renoncer autant que possible à l'utilisation d'antibiotiques de réserve issus de la médecine humaine dans les élevages.

Utilisation du génie génétique

Les denrées alimentaires produites pour ALDI SUISSE sont fabriquées sans ingrédients génétiquement modifiés. En Suisse, les denrées alimentaires produites à partir d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sont soumises à une obligation d'autorisation et d'étiquetage. En tant que membre du Réseau suisse pour le soja et de la Donau Soja Organisation, ALDI SUISSE s'engage pour une culture de soja exempte du génie génétique à des fins de production fourragère.



5. Exigences spécifiques au produit

5.1 Articles ALIMENTAIRES

Concernant les produits alimentaires, nous avons défini les exigences supplémentaires suivantes:

Viande de bœuf

Pour nos articles de marque propre standard, nous visons une part aussi élevée que possible de viande bovine fraîche certifiée Suisse Garantie ou BIO. D'ici fin 2023 au plus tard, notre assortiment standard de produits surgelés devra également provenir à 100 % de Suisse.

Viande de veau

La viande de veau fraîche et surgelée des articles de marque propre standard provient entièrement de Suisse.

Viande de porc

La viande de porc fraîche et surgelée des articles de marque propre standard provient entièrement de Suisse.

Viande de poulet

La viande fraîche de poulet importée provient d'exploitations dont les directives de production vont au-delà de la législation suisse. Elles remplissent ainsi au moins les exigences en matière de bien-être animal du programme SST – Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux. D'ici fin 2025, la viande de poulet surgelée devra également répondre à 100 % aux normes suisses de protection des animaux, y compris la viande importée.

Viande de dinde

La viande de dinde importée (fraîche et congelée) doit être conforme aux normes suisses de protection des animaux dans sa production d'ici fin 2023.

Viande de lapin

La viande fraîche de lapin provenant de l'étranger, dont la production respecte les normes suisses de protection des animaux. D'ici fin 2023, toute la viande de lapin (fraîche, surgelée et transformée, y compris les aliments pour animaux) devra provenir d'exploitations dont les directives de production sont supérieures à la législation suisse.

Agneau

D'ici fin 2023, toute la viande d'agneau devra provenir de pâturages.

Viande de cheval

Nous n'acceptons que les produits à base de viande fraîche de cheval provenant d'Europe.

Viande d'oie et de canard

ALDI SUISSE vend de la viande d'oie et de canard provenant exclusivement de producteurs qui

- figurent sur la liste de l'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES
- disposent des certifications correspondantes ou
- sont originaires d'un pays où la production de foie gras est interdite par la loi.

Ceci permet d'exclure le fait que les animaux soient plumés de leur vivant ou que les animaux soient gavés dans le but de produire du foie gras.



Espèces sauvages / exotiques

Concernant les espèces animales sauvages et exotiques comme le kangourou, nous favorisons la viande fraîche provenant d'animaux vivant à l'état sauvage.

Cuisses de grenouille

ALDI SUISSE renonce à la vente de cuisses de grenouille.

Mozzarella de bufflonne

Pour la production de mozzarella de bufflonne de notre marque propre, nous travaillons avec des fermes sélectionnées en Campanie (Italie). Les exigences en matière d'élevage sont plus strictes que celles de la législation italienne pour ces exploitations. Le respect par les fournisseurs des exigences définies est contrôlé dans le cadre d'audits réguliers et indépendants. De plus, un échange ouvert avec les organisations de protection des animaux a lieu afin de contrôler de manière constante et d'améliorer sans cesse les conditions d'élevage.

Produits à base de coco

ALDI SUISSE s'oppose catégoriquement au travail des singes (monkey labour), une pratique cruelle pour les animaux, lors de la récolte des noix de coco. Nos fournisseurs sont tenus par contrat d'exclure le travail des singes pour tous les produits à base de coco de nos marques propres.

Fairmilk

Dans le cadre d'un engagement volontaire auprès de la Protection suisse des Animaux, ALDI SUISSE propose à ses clients des produits laitiers de qualité supérieure provenant de Suisse sous la marque FAIRMILK. Un élevage respectueux des animaux et répondant aux besoins des espèces est au premier plan. Dans le cadre de la production de lait Fairmilk, toutes les vaches laitières sont élevées conformément aux deux programmes de la Confédération en faveur du bien-être animal, «Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux» (SST) et «Sorties régulières en plein air d'animaux de rente» (SRPA). En plus de cela, les directives FAIRMILK garantissent aux animaux des sorties en plein air plus fréquentes en hiver, représentant au moins 26 jours par mois. Le prix supérieur à la moyenne du lait pour les producteurs FAIRMILK contribue à long terme au bien-être de leurs familles et à un développement durable des fermes FAIR.



Projet-cadre lait et viande

Habituellement, les veaux mâles des exploitations laitières ne sont pas élevés comme des bovins BIO, mais sont revendus. Seules les femelles, qui donneront plus tard du lait, ont un intérêt pour la ferme. Dans le cadre d'un projet pionnier ALDI unique en son genre, *retour aux sources* s'engage à ce que des veaux puissent grandir dans les exploitations laitières de *retour aux sources*. En mai 2022, il y en avait au moins 60 %. Les exploitations laitières de *retour aux sources* s'engagent en outre à aménager leurs fermes d'ici 2024 de manière à ce que les veaux restants puissent également grandir pendant au moins 120 jours sur l'exploitation de naissance. Des normes élevées de bien-être animal y sont respectées, comme l'alimentation sans concentrés, le pâturage obligatoire, la stabulation libre, ainsi que l'élevage sans antibiotiques. Plus tard, les veaux sont envoyés dans l'une des exploitations d'engraissement bovin BIO de *retour aux sources*, qui appliquent également les directives strictes de «Prüf Nach!» en matière de protection des animaux. Cela signifie que les bovins bénéficient d'un accès permanent à l'extérieur et qu'ils pâturent en été. La majeure partie de leur alimentation est composée de fourrage BIO suisse provenant de prairies et de pâturages et est exempte de soja.



5.2 Articles NON-ALIMENTAIRES

Concernant les textiles, nous avons défini les exigences supplémentaires suivantes:

Duvet

Nous renonçons aussi bien à la plumaie d'oies et de canards vivants, qu'au gavage de ces mêmes animaux. Nous utilisons exclusivement des rembourrages en fibre synthétique pour les textiles des vêtements. Le duvet véritable n'est utilisé que dans quelques articles de literie seulement. Nos fournisseurs de duvet sont tenus par contrat d'exclure la plumaie d'animaux vivants.

Les plumes utilisées proviennent exclusivement de duvets de canards et de plumes de canards originaires de Chine. Afin de garantir le respect ces exigences, nous réclamons à nos fournisseurs des rapports sur l'ensemble de la chaîne de livraison pour tous les produits comportant du duvet; ces rapports remontent jusqu'aux élevages de canards et d'oies : Responsible Down Standard et Downpass.

Fourrure et toison d'agneau

¹ALDI SUISSE ne vend absolument aucun produit en fourrure véritable¹. Depuis 2015, ALDI SUISSE est membre du programme «Fur Free Retailer». Ce programme a été élaboré par des organisations internationales de premier plan pour la protection des animaux et des espèces et indique quelles entreprises ont décidé de renoncer à la vente de fourrure véritable. Concernant la toison d'agneau, nous attendons à ce qu'une traçabilité du produit puisse être garantie jusqu'à la tannerie. Une traçabilité du produit depuis l'élevage des animaux est également recherchée.

Laine de mérinos

ALDI SUISSE rejette la technique du «Mulesing» souvent pratiquée en Australie sur les mérinos, consistant à ablater sans anesthésie la peau autour de la queue des animaux pour éviter toute infestation de mouches. Pour les produits composés de laine de mérinos, nous excluons par contrat la technique du «Mulesing» dans son ensemble et réclamons à nos fournisseurs des rapports sur la chaîne d'approvisionnement depuis les élevages de moutons. Nous recevons uniquement de la laine de mérinos certifiée «mulesing-free» d'Australie. Lors de la réception de matière brute d'Australie, le fournisseur transmet au préalable aux personnes en charge du contrôle les certificats correspondants pour prouver que la technique du «Mulesing» n'a pas été pratiquée. ALDI SUISSE accepte exclusivement les standards Australian Wool Exchange (AWEX) "Non Mulesed" (NM) ainsi que les matières premières certifiées selon le Global Organic Textile Standard (GOTS) et le Responsible Wool Standard (RWS).

¹ Nous comprenons le terme «fourrure» de la même manière qu'il est défini par le programme «Fur Free Retailer», à savoir toute peau ou partie de peau pourvue de poils provenant d'animaux ayant été abattus uniquement dans ce but. La fourrure n'englobe pas: 1) les peaux qui ont déjà été transformées en cuir ou qui sont destinées à être transformées en cuir, ou dont les poils, la fourrure ou les fibres de fourrure ont été entièrement éliminés au cours du traitement ultérieur 2) Les peaux d'animaux coupées, tondues ou peignées, les toisons, les peaux de moutons, les shearlings. 3) Le cuir ou les poils sur la peau d'un animal, typiquement utilisé comme cuir, comme par exemple le cuir de bœuf avec poils. 4) Les matières synthétiques qui ressemblent à de la vraie fourrure.



Laine angora

ALDI SUISSE refuse la plumaison des animaux vivants ou l'arrachage des poils des lapins angora. Les conditions d'élevage des lapins angora ne correspondent également pas à nos exigences relatives à la protection des animaux. C'est pourquoi ALDI SUISSE s'est également engagé à ne plus vendre des produits contenant de l'angora.

Mohair

ALDI SUISSE rejette les dérives de l'élevage des chèvres angora. En particulier les conditions d'élevage pendant la tonte des chèvres angora ne correspondent pas à nos exigences relatives à la protection des animaux. C'est pourquoi ALDI SUISSE s'est également engagé à ne plus vendre des produits contenant de l'angora.

Laine d'alpaga et laine cachemire

Pour les textiles en laine d'alpaga et laine cachemire, nous attendons également de nos fournisseurs qu'aucun animal ne soit torturé. Pour contrôler la mise en application de ces exigences, le groupe ALDI SÜD exige de ses fournisseurs une traçabilité depuis l'élevage des animaux pour la production de laine d'alpaga et laine cachemire et qu'ils puissent fournir des rapports sur leur chaîne d'approvisionnement allant jusqu'aux usines de filage.

Cuir

Pour le cuir aussi, ALDI SUISSE vise une traçabilité complète, et ce, depuis l'élevage des animaux. En outre, toutes les tanneries dans lesquelles sont fabriqués des vêtements, des textiles d'intérieur et des chaussures en cuir ainsi que des petits articles en cuir depuis le 01.01.2017 doivent présenter une certification / un audit du Leather Working Group (LWG) (Or / Argent / Bronze / Audited). ALDI SUISSE, qui fait partie du Groupe ALDI SÜD, est membre du Leather Working Group.

Produits cosmétiques, produits de lavage et de nettoyage et détergents

Concernant les produits cosmétiques, les produits de lavage et de nettoyage et les détergents, nous nous efforçons de continuer à élargir la gamme d'articles végans en fonction de la demande et de leur attribuer le célèbre logo de la Vegan Society ou le label V de l'UE. Tous les produits de nettoyage et d'entretien de notre marque Tandil Eco sont par exemple exempts d'ingrédients d'origine animale. De plus, nous proposons des cosmétiques naturels certifiés dans le cadre de nos articles en action, suivant les besoins.

6. Mise en œuvre active

Les exigences de développement durable sont appliquées au sein du groupe d'entreprises HOFERS/E en étroite collaboration avec nos fournisseurs. Nos fournisseurs sont tenus de respecter les objectifs et les exigences susmentionnés et sont responsables de la validité de la certification.

Nous nous réservons la possibilité de faire contrôler si besoin les exigences de notre politique d'achat sur le bien-être animal dans le cadre d'audits internes et / ou externes. De plus, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils forment de manière effective l'ensemble de leur personnel ayant à travailler avec des animaux vivants, afin que les missions routinières de l'élevage soient exécutées de manière à ce que ces animaux ressentent le moins de douleur et d'inconfort possible. Le personnel en question doit, dans son domaine de compétence correspondant, être en mesure de pouvoir favoriser de bonnes pratiques dans le domaine du bien-être animal.

Nous travaillons en collaboration avec nos partenaires commerciaux afin de parvenir ensemble à une amélioration du bien-être animal. Nous attendons de nos partenaires commerciaux autant une participation proactive lors du développement des normes des secteurs concernés et lors des projets pilotes et de recherche, qu'un engagement proactif pour acquérir des exemples de bonnes pratiques dans le cadre de projets propres pour l'amélioration du bien-être animal.